



Commission scolaire
des Patriotes

COVID-19 : RETOUR AU TRAVAIL DES EMPLOYÉS

ÉLÉMENTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

4 mai 2020

TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉAMBULE	3
2. PRINCIPES GÉNÉRAUX	4
2.1. CRITÈRES D'EXCLUSION du PERSONNEL	4
2.2. Personne présentant des symptômes au cours de la journée	4
2.3. HYGIÈNE DES MAINS	4
2.4. DISTANCIATION SOCIALE.....	6
2.5. RISQUES PSYCHOSOCIAUX	6
2.6. MESURE D'HYGIÈNE ET DE SALUBRITÉ	7
3. ANNEXES	8
ANNEXE 1 — LE LAVAGE DES MAINS	9
ANNEXE 2 — COMMENT SE DÉSINFECTER LES MAINS	10
ANNEXE 3 — ÉTIQUETTE RESPIRATOIRE (TOUSSER OU ÉTERNUER)	11

I. PRÉAMBULE

Dans le respect des mesures mises en place par le gouvernement du Québec et compte tenu de la situation mondiale en lien avec le nouveau coronavirus (COVID-19), la Commission scolaire des Patriotes a mis en place des mesures exceptionnelles afin de protéger ses occupants. Cet encadrement vise à outiller les occupants des établissements et des centres administratifs afin d'assurer un milieu sain et sécuritaire pour tous. Il sera révisé fréquemment afin d'effectuer une mise à jour constante des informations selon l'évolution de la situation dans le but d'y intégrer les dernières recommandations de la Santé publique et d'assurer le respect des lois et règlements en matière de santé et sécurité au travail.

À la première journée de reprise des activités dans les bâtiments, il est recommandé de procéder à l'inspection des lieux avec vos délégués syndicaux (soutien et enseignant) ou avec votre CEE, afin d'identifier les endroits à risque de transmission ou de contamination pour la COVID-19 et de mettre en place des mesures de prévention et de contrôle.

Nous vous demandons de consulter la trousse de réouverture élaborée par la CNESST <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/trousse.aspx> et d'imprimer l'affiche qui s'y trouve <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/Publications/900/Pages/DC-900-1076.aspx>

Pour toutes questions en lien avec la mise en application des éléments traités dans ce document, n'hésitez pas à écrire à l'adresse courriel suivante : prevention-covid-19@csp.qc.ca.

2. PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1. CRITÈRES D'EXCLUSION DU PERSONNEL

Ne sont pas autorisés à entrer dans l'établissement :

- Les personnes de **retour de voyage** depuis 14 jours ou moins;
- Les personnes **symptomatiques** ou en attente d'un test ou du résultat d'un test pour la COVID-19;
- Les personnes **atteintes** de la COVID-19 (cas confirmé par un résultat positif au test);
- Les personnes qui ont des **contacts étroits** avec des cas de COVID-19 depuis 14 jours ou moins.

La direction peut refuser un l'accès à un employé si elle considère que la santé ou la sécurité des autres personnes fréquentant l'établissement peut être compromise.

2.2. PERSONNE PRÉSENTANT DES SYMPTÔMES AU COURS DE LA JOURNÉE

Prévoyez un local dédié afin d'isoler un employé qui pourrait commencer à ressentir des symptômes (fièvre, toux, difficulté respiratoire ou perte soudaine de l'odorat ou du goût) à l'intérieur de l'établissement. Donnez-lui un masque de procédure, sans contact, gardez vos distances et communiquez avec la Santé publique au 1 877-644-4545.

Assurez une désinfection du local et des surfaces touchées par l'employé lorsque ce dernier aura quitté les lieux.

Vous pouvez également lui remettre le document suivant : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/sante/documents/Problemes_de_sante/covid-19/20-210-20W_consignes-malade-attente-test.pdf?1586885717 afin d'outiller la personne dans la démarche de dépistage et la rassurer.

2.3. HYGIÈNE DES MAINS

Au cours d'une journée, nos mains touchent à une multitude d'objets qui peuvent avoir été contaminés par des virus ou des bactéries. Ainsi, lorsque les mains sont portées au visage, il y a plus de risques d'attraper un virus ou une bactérie. **L'hygiène des mains est fondamentale** pour prévenir la propagation du virus et éviter de se contaminer ou de contaminer les autres.

Se laver souvent les mains avec de l'eau tiède et du savon ou avec une solution hydro-alcoolique à 60 % pendant au moins 20 secondes est obligatoire dès l'entrée de chaque employé à l'intérieur du bâtiment.

Il est aussi important de le faire :

- en quittant l'établissement ou le centre administratif;
- lorsque les mains sont visiblement sales;
- avant et après avoir manipulé de la nourriture;
- avant de manger ou boire;
- après avoir toussé ou éternué ou si vous avez été en contact avec une personne qui n'a pas respecté l'étiquette respiratoire;
- après vous être mouché;
- après être allé aux toilettes;
- après avoir touché un objet ou une surface sale;
- après avoir manipulé des ordures;
- chaque fois que vous le jugez nécessaire.

Spécifiquement :

- Des solutions hydro-alcooliques, du savon et du papier à main jetable sont à la disposition du personnel pour procéder au lavage des mains très fréquemment pendant la journée.
- Des poubelles sans contact (sans couvercle) doivent être mises à la disposition à chaque station de mains ou lavabo.

L'annexe 1 présente le processus imagé du lavage des mains à l'eau et au savon. Ces affiches doivent être installées dans votre établissement, principalement dans les salles de toilettes, les salles de dîner et dans les locaux des classes et du service de garde munis d'un lavabo.

L'annexe 2 présente une version du processus de nettoyage de désinfection des mains à l'aide d'un produit à base d'alcool. Ces affiches doivent être installées près des distributeurs muraux. Le SRM vous fournira des bouteilles pour chaque classe qui n'est pas munie de lavabos.

2.3.1. Étiquette respiratoire

L'étiquette respiratoire représente une série de mesures visant à contrôler et à réduire la dispersion de gouttelettes de salive qui sont projetées lorsqu'une personne tousse ou éternue.

Voici les techniques à préconiser :

- Lorsque vous toussiez ou éternuez, couvrez-vous la bouche et le nez avec un papier-mouchoir. Jetez-le ensuite et lavez bien vos mains.
- Si vous n'avez pas de papier-mouchoir, toussiez et éternuez dans le pli de votre coude ou dans le haut de votre bras et non dans vos mains. Toutefois, lorsque vous avez à tenir un enfant dans vos bras cette technique ne s'applique pas, vous devrez alors vous assurer de toujours avoir des papiers-mouchoirs propres avec vous.

L'annexe 3 présente une version imagée des principes décrits ci-dessus. Ces affiches doivent être installées dans les corridors et les salles polyvalentes afin de rejoindre un maximum d'occupants.

2.4. DISTANCIATION SOCIALE

Les mesures d'éloignement social sont des approches adoptées pour minimiser au maximum les contacts étroits avec les autres. Dans cette optique, plusieurs habitudes quotidiennes doivent être modifiées. Il est important de garder ces notions en tête lors de la planification des activités et lors de leur déroulement. Voici la liste de recommandations à respecter :

- Proscrire les poignées de main, les accolades et les attroupements à l'intérieur des bâtiments;
- Garder une distance d'au moins deux longueurs de bras (environ 2 mètres) avec les autres;
- Préconiser le télétravail jusqu'à l'ouverture des bâtiments;
- La pose de barrières physiques (cloison pleine transparente) entre différents postes de travail trop proches ou ne pouvant être espacés;
- Réorganiser les lieux de manière à pouvoir assurer la distanciation, espacer les bureaux ou demander l'installation de barrières physiques si cela n'est pas possible;
- Éviter le partage des objets au maximum (crayons, cahiers, vaisselle, ustensiles, etc.);
- Limiter les déplacements au strict nécessaire à l'intérieur du bâtiment et laisser les portes intérieures ouvertes le plus possible;
- Préconiser les rencontres à l'aide des outils informatiques plutôt qu'en face en face afin d'éviter les regroupements physiques;
- Réduire la durée des rencontres et les tenir dans une grande pièce s'il s'avère essentiel de les tenir en personne;
- Exiger que les employés qui doivent se présenter au travail apportent un lunch froid ou un thermos afin de limiter au maximum l'utilisation des fours à micro-ondes et des frigidaires;
- Favoriser l'utilisation d'une gourde d'eau personnelle plutôt que des fontaines d'eau;
- Limiter, en fonction du nombre d'employés, les salles de toilettes, les toilettes et les fontaines d'eau afin de faciliter le nettoyage et la désinfection.

Nous vous demandons d'installer l'affiche suivante à l'intérieur de votre établissement :
<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/Publications/900/Pages/DC-900-1076.aspx>

2.5. RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Le contexte de la COVID-19 peut être un facteur de stress important, autant pour l'employeur que pour les travailleurs. Une attention particulière doit donc être portée à la santé psychologique du personnel. Dans le contexte actuel, l'employeur doit porter une attention particulière au cyberharcèlement, surtout si une partie de l'équipe est en télétravail. Il est également important de définir les comportements attendus et les comportements qui sont jugés inappropriés tels que l'incivilité, y compris celle numérique, dans le milieu de travail de la part de tous ceux qui s'y trouvent.

De plus, aucune forme de violence entre les personnes (collègues, supérieurs hiérarchiques, subordonnés) ne doit être tolérée. Vous êtes invité à afficher ces informations et à en informer votre personnel. Le climat de travail est primordial, et dans le contexte particulier de la pandémie, une attention particulière doit y être apportée pour le maintenir sain. Des relations harmonieuses entre l'employeur et les employés sont des plus importantes.

Vous êtes invité à accueillir les préoccupations des membres de votre personnel avec respect. Encouragez-les à vous présenter les problèmes qu'ils peuvent rencontrer, afin de mettre en place, si possible, des mesures de conciliation famille-travail.

Il est important de pouvoir détecter rapidement les personnes qui seront plus particulièrement touchées par les risques psychosociaux de la pandémie. Les signes et les symptômes de la détresse psychologique sont de quatre ordres : physique, cognitif, émotif et comportemental. Pour être significatifs, ces symptômes doivent s'accompagner d'un changement d'habitudes et de comportements. Les nouvelles embauches, les réaffectations des travailleurs, le stress et la fatigue causés par cette situation inhabituelle peuvent nécessiter des mesures particulières. En cas de détresse psychologique, il est important de diriger ces personnes vers le programme d'aide aux employés (PAE).

Pour plus d'information, consultez les liens suivants :

- <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2019/19-210-14W.pdf>
- https://www.mentalhealthcommission.ca/sites/default/files/2020-03/Tips_Active_Listening_COVID_fr.pdf

2.6. MESURE D'HYGIÈNE ET DE SALUBRITÉ

Assurez-vous d'avoir du personnel de conciergerie afin :

- De nettoyer les installations sanitaires plusieurs fois par jour et les désinfecter quotidiennement;
- De nettoyer plusieurs fois par jour, les surfaces fréquemment touchées. Par exemple, les tables, les comptoirs, les poignées de porte, les rampes d'escalier, la robinetterie, les toilettes, les téléphones, les photocopieurs, les accessoires informatiques, etc.

3. ANNEXES

ANNEXE 1 – LE LAVAGE DES MAINS

ANNEXE 2 – COMMENT SE DÉSINFECTER LES MAINS

ANNEXE 3 – ÉTIQUETTE RESPIRATOIRE (TOUSSER OU ÉTERNUER)



Comment désinfecter vos mains



1 Prenez un peu de produit antiseptique (liquide, gel ou mousse).



2 Frottez le bout des doigts.



3 Frottez l'intérieur des mains et les pouces.



4 Frottez entre les doigts.



5 Frottez l'extérieur des mains.

85-235-119A

FROTTEZ LES MAINS JUSQU'À CE QU'ELLES SOIENT SÈCHES SANS UTILISER DE PAPIER ESSUIE-MAINS.

www.pandemiequebec.gouv.qc.ca

Santé
et Services sociaux
Québec 

Tousser ou éternuer

sans contaminer



1 Couvrez votre bouche et votre nez avec un mouchoir de papier lorsque vous tousssez ou éternuez.



2 Jetez le mouchoir de papier à la poubelle.



3 Si vous n'avez pas de mouchoir de papier, tousssez ou éternuez dans le pli de votre coude ou le haut de votre bras.



4 Lavez vos mains souvent. Si vous n'avez pas accès à de l'eau et du savon, utilisez un produit antiseptique.

SI VOUS ÊTES MALADE, ÉVITEZ DE VISITER VOS PROCHES.

© 2020/2021